

Point de situation sur les plans de mesures du Conseil d'Etat

Le 30 mars 2006, le Conseil d'Etat avait établi un premier plan de 73 mesures, dont il a évalué sommairement les gains financiers et d'efficacité potentiels. Il faisait partie du plan d'action mis en place pour redresser les finances publiques comme annoncé déjà lors du discours de Saint Pierre.

Ces premières mesures ont fait l'objet d'analyses détaillées dont la validation par le Conseil d'Etat a été planifiée au 30 octobre 2006. On saura ainsi avec exactitude quelles économies et recettes réelles devraient générer chacune d'entre elles.

Un point de situation global sur ce premier train de mesures sera effectué début novembre et permettra d'apprécier les gains finaux obtenus pour le budget 2007 et les futurs budgets 2008 et 2009.

Au stade actuel, le Conseil d'Etat peut indiquer que les économies nettement identifiées sur les charges s'élèvent - dans le budget 2007 - à 69,5 millions de francs, à quoi s'ajoutent 9 millions de recettes supplémentaires. En matière d'investissements, le budget pour l'année prochaine contient 154 millions de recettes d'investissements liées à ces mesures, dont il convient de déduire 23 millions de dépenses d'investissements. Le total devrait toutefois être plus élevé, dans la mesure où le chiffrage n'est pas encore exhaustif.

En ce qui concerne le bilan attendu sur les comptes de l'exercice 2009, et comparé aux comptes 2005, le Conseil d'Etat évalue le gain financier à 150 millions de francs pour l'ensemble du premier plan de mesures, contre 100 millions prévus au départ.

Les 49 nouvelles mesures

Personnel

a) Gestion prévisionnelle des effectifs

1 Etablir un plan de gestion prévisionnel des emplois, effectifs et compétences nécessaires à la délivrance de prestations de l'Etat

b) Fonctions et compétences

2 Regrouper au sein d'un pool du personnel à disposition du Conseil d'Etat pour des renforts temporaires

c) Organisation du travail et rémunérations

3 Réviser le système des indemnités et primes et abolir les situations d'exception, le tout dans le cadre de la redéfinition du système d'évaluation des fonctions

4 Facturer les prestations de services fournies par des fonctionnaires selon un taux horaire unifié en fonction du statut de l'intervenant

5 Lorsque les mécanismes salariaux seront appliqués et l'indexation complète accordée, les jours de fermeture de l'administration lors des fêtes de fin d'année ne seront plus offerts. Ils devront donner lieu à une compensation en heures ou en vacances.

6 Encourager et favoriser les possibilités de travailler à domicile

Organisation de l'administration

- 7 Augmenter la productivité des collaborateurs itinérants avec une informatique nomade
- 8 Limiter le nombre de fonctionnaires d'un même département ou d'une même direction dans tout type de séance
- 9 Mettre en place un suivi mensuel de la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat
- 10 Supprimer la gratuité du port pour retour enveloppe du vote par correspondance
- 11 Rationaliser les moyens de déplacements des collaborateurs itinérants
- 12 Réactualiser les directives concernant l'occupation des locaux et vérifier régulièrement leur respect
- 13 Vendre les biens immobiliers que l'intérêt public n'impose pas de conserver
- 14 Passer à des lois-cadres de subventionnement pour les entités privées par domaine d'activité et non par entité

1. SECURITE PUBLIQUE ET JUSTICE

- 15 Facturer les prestations de sécurité aux organisateurs de manifestations à but lucratif ou assimilable
- 16 Redimensionner l'Inspection cantonale du feu
- 17 Augmenter l'émolument perçu pour les rapports de police destinés aux assurances
- 18 Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative
- 19 Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)
- 20 Optimiser le recouvrement des contraventions

2. SANTE

- 21 Adapter le nombre de lits par chambre dans le nouveau bâtiment des lits de l'hôpital en fonction de la situation pathologique

3. SOLIDARITE ET PREVOYANCE SOCIALE

- 22 Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personne handicapées adultes
- 23 Exiger une participation accrue des familles aisées au frais d'assistance
- 24 Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés

4. TRAFIC

- 25 Soumettre certaines prestations de transports publics transfrontaliers à des règles d'appels d'offres dès 2007

5. ENVIRONNEMENT

- 26 Regrouper les services de l'environnement dans un seul lieu, avec une organisation fonctionnelle adéquate
- 27 Coordonner et renforcer le travail en réseau des structures aménagement du territoire – mobilité – environnement

6. ECONOMIE PUBLIQUE

- 28 Encourager les entreprises à s'engager d'avantage dans la formation d'apprentis
- 29 Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour favoriser l'accueil des apprentis
- 30 Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour engager des demandeurs d'emploi
- 31 Transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une partie minoritaire de son capital à des partenaires privés afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation
- 32 Regrouper au niveau cantonal les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises
- 33 Regrouper au niveau régional les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises

7. FINANCES ET IMPÔTS

Organisation

- 34 Maîtriser les investissements de renouvellement en les soumettant au Grand Conseil sous forme de crédit de programme quadriennal
- 35 Etablir des directives à l'attention des fiduciaires des organismes subventionnés concernant le respect de la loi sur les indemnités et aides financières et de la loi sur la gestion administrative et financière
- 36 Examiner toutes les facturations entre services de l'Etat et supprimer celles qui génèrent des frais de gestion et de la TVA
- 37 Cesser de subventionner des organismes confédéraux par automatisme
- 38 S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15 % de frais d'infrastructure)
- 39 Disposer de "benchmarks" (étalonnages pour mesurer diverses performances) pour les prestations publiques dispensées par l'Etat ou des entités au bénéfice d'une indemnité financière
- 40 Contrôler et garantir le retour sur investissement des projets informatiques
- 41 Cesser d'amortir les terrains sans attendre l'entrée en vigueur des normes IPSAS (budget 2007 et bouclage des comptes 2006)
- 42 Constituer un centre de contentieux pour l'ensemble de l'Etat de Genève - étape n° 2

Revenus des biens

- 43 Fixer les taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché

Impôts

- 44 Renforcer les synergies entre le Registre foncier et le service immobilier de l'Administration fiscale cantonale
- 45 Assurer l'intégrité du rôle du contribuable en améliorant la tenue des rôles de la population et en augmentant les synergies entre les services des enquêtes de l'Administration fiscale cantonale et de l'Office cantonal de la population.
- 46 Donner aux contribuables la possibilité de payer leurs acomptes provisionnels et leur bordereau final par LSV (prélèvement automatique sur le compte) pour améliorer ainsi l'efficacité de la perception des impôts

8. CONSTRUCTIONS

47 Fusionner le Service sécurité - salubrité de la Police des constructions et le service identique de la Sécurité civile

48 Fusionner le service des constructions scolaires et le service des constructions universitaires et hospitalières

49 Recentrer l'activité des membres des fondations immobilières publiques sur leurs tâches institutionnelles

Commentaires

Ces 49 nouvelles mesures d'économie ont été annoncées, ironie du calendrier, le lendemain du deuxième accord signé entre le Cartel intersyndical et le Conseil d'Etat. Un premier examen montre que certaines d'entre elles vont opérer de nouvelles ponctions dans le porte-monnaie du personnel de l'Etat sous forme de taxes : ainsi certaines indemnités et primes seront très certainement supprimées. De même, le Conseil d'Etat entend aligner le prix des parkings au prix du marché pour l'ensemble du personnel, y compris pour les sites hospitaliers de Belle-Idée et de Loëx, dont une partie du personnel n'a pas l'opportunité d'utiliser les transports publics en raison d'horaires nocturnes et irréguliers. Lorsque les mécanismes salariaux seront appliqués et l'indexation complète accordée, le « pont de fin d'année », soit les jours de fermeture de l'administration lors des fêtes de fin d'année ne seront plus offerts, mais devront donner lieu à une compensation en heures ou en vacances.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit dans une logique d'externalisations et de privatisations : une mesure préconise de "vendre les biens immobiliers que l'intérêt public n'impose pas de conserver", qui complète celle validant le transfert des bâtiments et des équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.

Il convient de relever que l'ensemble de ces mesures ont été prises unilatéralement, sans consultation des organisations représentatives du personnel, sans non plus laisser aucune possibilité de les négocier.

Enfin on relève déjà des contradictions entre certaines mesures annoncées en mars et les directives émises. La mesure 23 du premier plan, par exemple, annonçait que les services pourraient « Reporter sur l'exercice suivant tout ou partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles en fin d'année » alors que les directives reçues annoncent qu'aucun report de crédit ne sera admis à la fin de cette année !

Une troisième liste suivra certainement, car certaines mesures annoncées – qui impliquent une modification de la législation ou une modification de la clé de répartition des compétences entre Etat et communes, ne figurent pas dans les deux premiers catalogues. De même, la suppression des fontaines à eau, une mesure qui devrait générer 200 000 francs d'économie, n'est pas présente dans cette seconde énumération. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé dans la presse et décidé de réduire drastiquement le nombre des fontaines à eau présentes dans les locaux, les réservant à des zones accessibles au public lorsque aucune autre solution n'est possible.



Photographie : *Les organisations représentatives du personnel le 13 septembre lors des négociations précédant la signature du protocole d'accord (Photo : O. Baud).*

Nos excuses

Suite à un mauvais report d'une liste sur l'autre, une vingtaine de membres de notre association (UFAC) ont malheureusement reçus - à tort - un rappel de cotisations 2006, alors que ces personnes s'étaient consciencieusement acquittées de leur dû ! Le Comité prie les personnes concernées de bien vouloir accepter toutes ses excuses pour ce fâcheux contretemps qui - nous l'espérons - ne se reproduira plus !

LFP - 29/10/2006
Roger ROSSET